

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 25 SEPTEMBRE 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

Est-Il Juste?

Depuis un certain nombre d'années, il existe dans notre province une commission du gouvernement qui s'occupe des compensations en cas d'accidents de travail. Cette organisation fonctionne bien et elle résoud de façon pratique le problème que se posent encore d'autres provinces et même plusieurs états de la république américaine. Sans prétendre que nous avons une loi parfaite, nous n'hésitons pas à affirmer que nous avons aussi bien, et même mieux qu'ailleurs et le gouvernement mérite, certes, les remerciements de la classe ouvrière.

Maintenant, on ne voit plus le pauvre journalier privé de secours, ni la veuve et les orphelins dans la misère parce que le gros propriétaire est trop riche pour l'attaquer en court de justice et qu'il refuse de payer de justes dédommagements parce qu'il n'est pas forcé.

Lorsqu'un employé se fait blesser, le patron doit immédiatement lui remettre une formule destinée à un médecin, attestant que le blessé travaillait pour lui au moment de l'accident. Il doit encore, toujours le patron, envoyer une autre formule à la Workmen's Compensation Board, notifiant cette commission de l'accident survenu. La commission adresse alors au blessé diverses formules: immédiatement et une troisième pour avertir quand il pourra reprendre l'ouvrage et pour certifier du nombre de traitements donnés par le médecin.

Tout cela est très bien. Seulement toutes ces formules sont en anglais et le journalier blesé est obligé, s'il ne connaît pas cette langue, d'avoir recours à quelqu'un, de le faire venir chez lui, s'il n'est pas capable de se déplacer, et parfois de payer pour les services de la personne plus instruite.

Que l'on demande au patron ou au médecin de remplir ces formules anglaises, passe encore. C'est admettre que nos gens instruits sont assez intelligents pour apprendre les deux langues officielles du pays.

Mais il nous semble que nous ne pouvons pas exiger la même chose de notre classe ouvrière. Pourquoi alors ne pas avoir des formules bilingues, et pourquoi la correspondance à ce sujet ne se ferait-elle pas, au besoin, en français.

Si l'on objecte que ce sera une dépense considérable que d'avoir un employé de plus pour la correspondance française, nous répondons que la chose à faire est d'employer un secrétaire bilingue; il n'en manque pas chez nos français qui feraient bonne figure, soit en français soit en anglais.

L'Hon. M. Véniot tiendra prochainement des assemblées dans notre comté. Certainement qu'il parlera en français comme en anglais. C'est donc dire que lorsque l'on a besoin de l'ouvrier pour une élection, on trouve moyen de s'adresser à lui en français. Pourquoi, dans l'inverse, lorsque l'ouvrier a besoin des services d'une commission dépendante d'un gouvernement qu'il supporte ne pourrait-il s'adresser dans sa langue et obtenir une réponse en français?

Le Premier ministre parlera-t-il à une classe ouvrière. Elle le temps en très grande majorité de langue française. Ne serait-ce pas le temps opportun de faire une déclaration à ce sujet? La parole est au Premier-ministre.

DE L'AGRICULTURE

LES EXPOSITIONS— COURS D'AGRICULTURE— LE "MARITIME FARMER"

Le mois de septembre est avec raison appelé le mois des expositions. Partout, dans toutes les provinces, dans tous les comtés, l'on tient des expositions agricoles. Au Madawaska, comme ailleurs, nous avons nos expositions. — Aujourd'hui c'est celle de St-Jacques, mardi prochain le 30, ce sera celle d'Edmundston, puis St-Hilaire, Lac Baker, Clair, St-François et St-André auront également leur journée de cultivateur.

Ceux qui ne sont pas au courant de ces organisations, ou qui n'ont l'idée que des grandes expositions provinciales, peuvent se demander à quoi peuvent bien servir ces réunions de cultivateurs qui rapportent peu à chaque exposant et qui coûtent très cher au gouvernement?

Les expositions agricoles sont utiles aux cultivateurs. Elles permettent à chacun de constater la supériorité ou l'infériorité de ses produits ou de ses animaux sur ceux des concurrents. S'il y a supériorité, c'est une leçon de chose qui signifie que les méthodes employées pour récolter tel produit ou pour élever tel espèce d'animaux sont bonnes et doivent être conservées. Si, par contre, les produits ou les animaux sont déclassés, c'est clair que la culture n'a pas été pratiquée avec soin ou que l'élevage n'a pas été fait avec raisonnement et méthode. Il faudra donc réparer, dans l'avenir, l'erreur commise. Et chaque cultivateur au soir de l'exposition, après avoir constaté ses progrès ou ses erreurs, après avoir reçu une récompense pour son travail intelligent ou un désappointement pour son insuccès, retourne chez lui avec plus d'une bonne résolution, que plusieurs conférences n'auraient pu lui mettre en tête. Voilà ce que valent les expositions. Elles sont aux cultivateurs ce qu'est un congrès annuel pour les professionnels; des puits auxquels l'esprit d'observation d'un chacun, aidé par les avis des juges, puisera des conclusions pratiques qui guideront dans l'avenir ses travaux de culture et d'élevage.

Les dépenses que les gouvernements font pour subventionner les expositions sont des plus justifiées. Tous les cultivateurs dignes de ce nom ne doivent pas manquer l'occasion d'assister aux expositions et de concourir partout où ils en ont la liberté.

Le gouvernement actuel a construit l'an dernier une Ecole d'Agriculture, à Frédéricton. La nécessité de l'instruction agricole est aujourd'hui universellement reconnue. C'est pour cette raison que nos administrateurs ont cru bon de faire une telle dépense et d'offrir à notre jeunesse des campagnes des cours agricoles pendant les mois d'hiver. Ces cours seront donnés cette année du 4 novembre au 6 décembre, à Frédéricton, par des hommes très qualifiés dans chaque sujet qu'il traitent. A l'enseignement se mêleront des démonstrations pratiques. Les cours sont offerts gratuitement à toutes personnes âgées de plus de 16 ans. Il n'en coûte que les frais de pensions (\$3.50 par semaine). Le gouvernement qui a pris l'initiative d'une telle oeuvre a certainement droit à la reconnaissance de ceux qu'elle intéresse.

LA PERSECUTION A RECOMMENCE

Les Religieuses "Clarisses" Expulsées de leur Couvent

En face des femmes, les sectaires du gouvernement Herriot retrouvent tout leur courage. — La rentrée en France des religieuses. — Protestation des catholiques.

'L'ESPRIT PASSIF D'AVANT-GUERRE EST MORT'

Paris, 20. — On a reproché au gouvernement français, à juste raison, de se montrer faible, à l'extérieur, envers les ennemis ou les affiliés et non moins pusillanime à l'intérieur, envers tous les éléments de désordre et de révolution.

On ne pourra pas lui adresser le même reproche en ce qui concerne les congrégations. En face de saintes femmes qui n'ont opposé à leurs persécutions que leurs prières et leur résignation, le courage des politiciens officiels se réveille.

Les religieuses Clarisses, qui ont un couvent à Alençon depuis plus de 400 ans, sont entourées du respect et de l'affection de tous. Mais sous le ministère Combes, elles avaient été renvoyées. Les anciennes et les malades avaient obtenu la permission de rester avec quelques autres comme infirmières. Depuis la guerre, les expulsées étaient rentrées peu à peu de Belgique. Et c'est l'ancien décret Combes qu'on ressuscite. Par ordre supérieure, les Soeurs ont tenu aussi longtemps que possible leur départ secret. Elles sont parties dans le silence et dans le mystère, ce qui évidemment, ne peut qu'encourager le gouvernement de franc-maçon et de sectaires à continuer.

Ce n'est pas une indiscrétion de dire que plusieurs religieuses expulsées sont rentrées en France. Ils avaient pour cela une excellente raison. Ils étaient rappelés par la mobilisation. Beaucoup d'entre eux n'en repartiront plus, ayant laissé leur cadavre dans les cimetières de guerre.

Les religieuses d'Alençon pour revenir de Belgique, avaient des réfugiées belges. Leur crime est d'avoir partagé la ration de pain, déjà insuffisante, de leurs soeurs au lieu de demander le pain de l'Assistance publique.

Et plus, en l'honneur Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus "native d'Alençon", la ville d'Alençon ville à vraiment manifesté un grand zèle religieux. La splendeur de la fête a eu de quoi offusquer—Où?—Les habitants? Pas une voix discordante ne s'est élevée, mais le cartel des gauches, qui ne digère pas son échec dans

le département de l'Orne. Dénouciation au ministère! Les Soeurs belges ont retrouvé le chemin du vieux cloître. Des novices en auraient-elles franchi le seuil? etc.

Et les décrets que l'Union sacrée, du péril commun et de la victoire commune, sont sortis de la poussière, de la poussière dans laquelle dorment les os des moines revenus de l'exil pour combattre à côté de leurs camarades, —les os des bonnes Soeurs Clarisses d'Alençon, qui, en 1871, devinrent subitement hospitalières sont mortes de la petite vérole noire au chevet des soldats.

UNE PROTESTION

Indignés par l'acte de sectarisme commis contre les Clarisses d'Alençon, les catholiques de la ville, avec la permission de l'autorité diocésaine, ont fait circuler une protestation qui s'est couverte de signatures.

Nous y lisons: "Les signataires de la présente protestation entendent s'insurger avec véhémence et indignation contre cette mesure inique prise par une minorité de sectaires."

"Quels reproches a-t-on à adresser à des religieuses qui vivent dans le travail et la prière, aimées de toute la population d'Alençon et des environs?" "Si elles ont choisi cette existence, pourquoi ne pas les laisser vivre à leur guise?" "Troublent-elles l'ordre public?"

"Ont-elles gêné qui que ce soit par leur actions ou leurs paroles?" Nous serions bien aise de connaître les griefs que l'on formule contre elles.

"L'ère des luttes religieuses paraissait définitivement close et nous étions en droit d'espérer un peu de paix et de liberté."

"Certains veulent qu'il n'en soit rien, et les voici qui rallument à nouveau la guerre religieuse."

"Nous ne le souffrirons pas et entendons défendre à tout prix nos libertés injustement et lâchement attaquées."

"Il ne s'agit pas de tolérance, nous avons des droits, nous vou-

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR H. LAPORTE

Vice-Président et Directeur-Général
TANCREDE BIENVENU

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PERODEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 Succursales et sous-agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard.

Succursale d'Edmundston
— J.-A. BACON, Gérant

LA BANQUE NATIONALE

VAN BUREN, MAINE.

4 Pour Cent

Nous payons un intérêt composé de 4% à tous les six mois, dans le département d'épargne.

Pour plus amples détails, Téléphonez No. 53., écrivez ou venez nous voir.

L.-V. THIBODEAU, Pres.
A.-A. CYR, Cashier.

Mgr J.-A. LANGLOIS EST SACRE EVEQUE

La cérémonie se déroule dans l'église de St-Sauveur — S.E. Mgr di Maria, assisté de S.G. Mgr Hallé et de S.G. Mgr Léonard, officie. — S.G. Mgr Mathieu prononce le sermon.

Québec, 23. — La consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Joseph-Alfred Langlois, évêque de Titopolis, auxiliaire de l'archevêque de Québec a eu lieu cet avant-midi dans l'église de St-Sauveur. Ce fut une cérémonie grandiose à laquelle assistèrent presque tous les archevêques et évêques de Québec, et un grand nombre d'autres représentants éminents du clergé, ainsi que plusieurs personnages éminents du monde politique et une foule immense.

Son Excellence Mgr Pietto di Maria, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, fut l'évêque consécrateur. Les évêques consécrateurs étaient Sa Grandeur Mgr Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-Nord, et Sa Grandeur Mgr Léonard, évêque de Rimouski.

Le délégué apostolique était assisté de l'abbé Camille Roy, recteur de l'Université Laval, et de l'abbé D. Neveu, supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse, comme diacres d'honneur. L'abbé Elias Roy, supérieur du collège de Lévis, officiait comme prêtre assistant, avec les abbés Urgel Demers du séminaire de Ste-Thérèse, et Oscar Genest du séminaire de Québec, comme diacre et sous diacre.

Son Eminence le Cardinal Bégin occupait le trône pontifical et était assisté des chanoines Gagné de Québec et Corbeil d'Ottawa.

ILS NE SE LAISSERONT PAS FAIRE

M. le chanoine Pailhot, vicaire général de Rodez a fait la déclaration suivante: "Nos religieux et nos religieuses ne se laisseront pas faire. Ils ne reprendront pas le chemin de l'exil sur une simple menace de leurs persécuteurs. Ils résisteront, — nous leur en donnons l'ordre qui confirme leurs désirs, — dans leurs maisons qui sont leur bien. Nos évêques, leurs vicaires généraux seront avec ces ouvriers et ouvrières de la prière et de la charité. Pour les atteindre, on devra passer sur nos corps et j'en suis sûr, nos évêques et nous-mêmes ne seront pas seuls à défendre ainsi nos religieux et nos religieuses. Des milliers de nos catholiques de nos Causses, de nos vallées, de notre Ségala et de notre Montagne, tiendront à honneur de faire un rempart inexpugnable aux meilleurs de leurs frères et de

Suite à la page 2